

Affaire suivie par :
Clément MASSÉTAT
Conseiller Projets et Territoires
Tél : 05 55 51 69 16
Courriel : clement.massetat@creuse.gouv.fr

Isabelle HUBERT
Conseillère Projets et Territoires
Tél : 05 55 51 69 12
Courriel : isabelle.hubert@creuse.gouv.fr

COMPTE-RENDU

OBJET : Pôle des énergies renouvelables – 5^{ème} réunion – 14/09/2021

PRÉSIDENTE :

DARPHEUILLE Virginie	Préfète de la Creuse
----------------------	----------------------

PERSONNES PRÉSENTES :

SCHWARTZ Pierre	Directeur départemental des territoires
MASSÉTAT Clément	Conseiller projets et territoires - DDT
HUBERT Isabelle	Conseillère projets et territoires - DDT
FAUCHER Martine	ADEV
GUÉTAT Philippe	ADEV
MÉLINE Yvette	Guéret Environnement
ROUFFET-PINON Andrée	LNE
BERTON Jody	CPIE Pays Creusois
BEAUDOUIN Thierry	ATEE/AFG
AUROSSEAU Jean-Claude	AMRF
LAINÉ Joël	AMAC
DUPAS Christelle	DRAC - UDAP 23
CAMPENET Manon	PNR Millevaches
RABETEAU Émilie	ADEME
DESENFANT Franck	GRDF
MERMOURI Jérôme	GRDF

SAINT-PAUL Frédéric	Enedis
SAIKALY Pierre	RTE
MAVIGNER André	SDEC
MAËS-COMBE Stéphane	SDEC
M'BALLO Yaya	SDEC
AUGER Pierre	CA Grand Guéret / SDEC
GAUTIER-DUPRAT Vincent	CA Grand Guéret
AMADOU Ibrahim	CA Grand Guéret
VICTOR Cyril	CC Creuse Confluence
LOUGNON Florian	Syndicat Est Creuse Développement
LE NUZ Mélanie	CC Creuse Grand Sud
BOQUET Jacques-André	CC Pays Dunois
TURPINAT Vincent	Député suppléant de la Creuse
AYOUCHE Othmane	CD23
ECLACHE Vincent	SAFER NA
BRUN Alain	SAFER NA
GOUZONNAT Frédéric	Chambre d'agriculture
CHAPUT Paul	CMA 23

La cinquième réunion du pôle des énergies renouvelables de la Creuse s'est tenue le mardi 14 septembre 2021 à la salle du Crédit Agricole à Guéret.

Mme la Préfète Virginie DARPHEUILLE ouvre la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence à cette réunion de présentation du schéma départemental des énergies renouvelables, avec l'objectif d'une validation de ce schéma après encore quelques étapes, dont une consultation du public. Elle rappelle la dizaine de réunions pilotées par la DDT qui ont permis l'élaboration de ce document de synthèse à un rythme soutenu et remercie tous les participants du groupe de travail pour leur implication dans le processus participatif d'élaboration de ce schéma, qui se veut être un document synthétisant une vision collective et partagée des grandes données énergétiques et des perspectives d'énergies renouvelables sur le département.

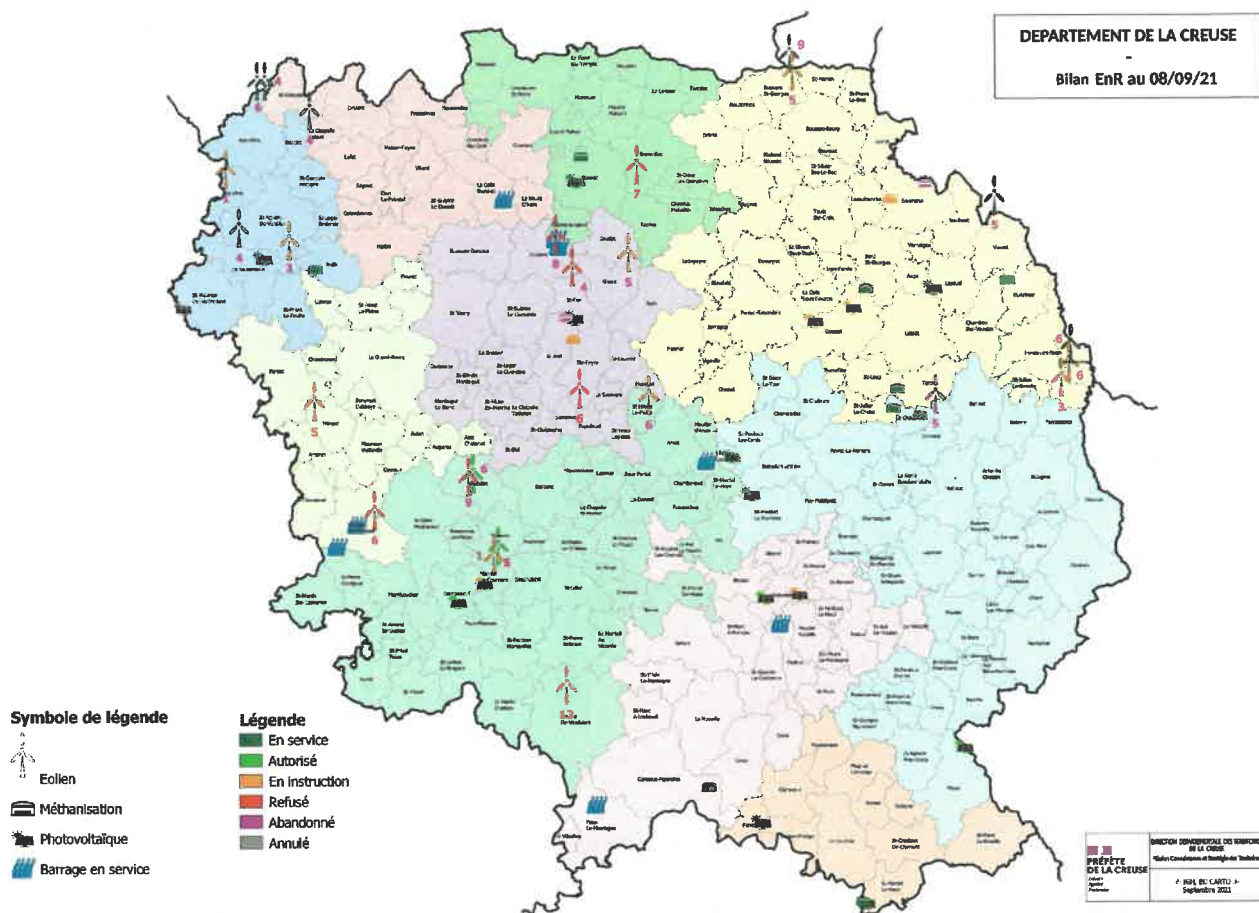
Le directeur départemental des territoires Pierre SCHWARTZ prend ensuite la parole pour présenter en détail l'ordre du jour de la réunion qui consiste principalement en la présentation du contenu du schéma départemental, précédé d'un court point d'étape de l'avancement des projets d'énergies renouvelables dans le département et de la Commission Opérationnelle de Présentation des Projets (COPP). Un point d'information sur les difficultés de raccordement au réseau électrique sera également réalisé par Messieurs SAINT-PAUL d'Enedis et SAIKALY de RTE.

1/ Point d'étape de l'avancement des EnR dans le département :

Isabelle HUBERT présente un bilan des projets d'énergies renouvelables à caractère industriel sur le département. Depuis le début de l'année 2021 :

- 2 parcs éoliens ont été mis en service (Viersat et La Chapelle-Baloue/Saint-Sébastien) ;
- 2 projets de parcs éoliens ont été refusés (Anzême et Saint-Fiel) ;
- l'autorisation du parc éolien du Chauchet/Saint-Priest a été retirée sur demande du pétitionnaire ;
- 2 projets de parcs éoliens sont entrés en instruction (Mansat-la-Courrière et La souterraine) ;
- 4 parcs photovoltaïques ont été mis en service (La Souterraine, Guéret/Saint-Fiel, Lépaud et Saint-Médard-la-Rochette) ;

- une autorisation de parc photovoltaïque a été annulée par le tribunal administratif (Saint-Maurice-la-Souterraine) ;
- un parc photovoltaïque a été autorisé à Bourgneuf ;
- 2 projets de méthanisation sont entrés en instruction à Soumans et Guéret.



2/ Point sur les projets passés en COPP :

Clément MASSÉTAT présente un bilan des projets d'énergies renouvelables présentés en Commission Opérationnelle de Présentation des Projets (COPP) depuis sa création en octobre 2020 :

- 4 réunions de la COPP : octobre, novembre, décembre 2020 et juin 2021 ;
- présentations de 2 projets éoliens, 4 projets photovoltaïques et 1 projet de méthanisation d'injection. Ces projets ne sont pour le moment pas passés au stade du dépôt de dossier ;
- prochaine réunion en octobre 2021.

3/ Présentation du schéma départemental des EnR :

Pierre SCHWARTZ rappelle l'ambition initiale du schéma départemental des énergies renouvelables : élaborer un cadre de connaissances factuelles, un document d'acculturation et d'orientations sur les énergies renouvelables, autant que possible consensuel et partagé, pour permettre aux territoires d'inclure les réflexions sur les énergies renouvelables dans leurs projets de territoire. Il remercie les participants (environ 15 organismes) pour leurs nombreuses contributions et leur volonté de co-élaboration du schéma.

Isabelle HUBERT et Clément MASSÉTAT présentent le contenu des différents axes du schéma :

- **Introduction** : objectifs internationaux, nationaux et régionaux en matière d'énergies renouvelables → Cf diapo 9 ;
- **Axe 1** : le diagnostic : chiffres clés de l'énergie du département, état des lieux des énergies renouvelables par filière, importance des réseaux, impacts économiques des projets, enjeux des différentes filières → Cf diapos 10 à 17 ;
- **Axe 2** : le potentiel de développement des EnR : étude de l'environnement de chaque filière EnR (potentiel en Creuse, points de vigilance) → Cf diapos 18 à 28 ;
- **Axe 3** : les économies d'énergie : point sur le potentiel et le levier important que représente la réduction de la consommation énergétique → Cf diapos 29 à 33 ;
- **Axe 4** : les orientations départementales : consensus sur l'objectif d'atteindre une « auto-suffisance énergétique » départementale à l'horizon 2050 (égalité entre production d'énergies renouvelables et consommation, toutes énergies confondues) en réduisant la consommation d'énergies de 30 % environ, et en développant un mix de production d'énergies renouvelables, l'ensemble devant s'inscrire dans les projets de territoires (CTRRTE, documents d'urbanisme...) → Cf diapos 34 à 47 ;
- **Axe 5** : l'adhésion sociétale : tour d'horizon sur les leviers possibles pour améliorer l'adhésion sociétale des projets EnR (information et participation du public, chartes de bonne conduite, COPP, intégration des EnR dans les projets de territoires...) → Cf diapo 48 ;
- **Axe 6** : les relations entre les documents : prise en compte des orientations et des projets de territoire dans les documents opposables tels que les documents d'urbanisme → Cf diapos 49 à 55.

Le support de présentation est joint au présent compte-rendu et sera mis en ligne prochainement sur le site de la préfecture avec le schéma des énergies renouvelables pour la consultation du public.

La présentation a été émaillée d'échanges sur différents sujets.

Mme MÉLINE, de Guéret Environnement, s'inquiète des coupes rases de bois, de l'approvisionnement lointain des chaufferies et à terme d'une pénurie de la ressource, déjà beaucoup utilisée pour le bois d'œuvre. Il est rappelé en réponse que la gestion durable de la ressource est bien identifiée dans le schéma ainsi que le respect des différents usages du bois (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie...). De plus, il est fait remarquer que les approvisionnements des chaufferies du département s'effectuent localement, raisonnablement et durablement. La chaufferie de Guéret, qui est la chaufferie la plus importante du département, est alimentée avec du bois provenant d'un rayon de 100 km maximum. Concernant les autres chaufferies du département, plus petites que celle de Guéret (environ une quarantaine selon le SDEC), le bois utilisé est récupéré généralement in situ et notamment après les premiers usages que sont le bois d'œuvre ou la papeterie. Enfin, seuls des petits réseaux de chaleur seront développés à l'avenir dans le département permettant l'approvisionnement local des chaufferies associées.

M GUÉTAT de l'ADEV, exprime son insatisfaction sur le schéma, en particulier sur les inconvénients de l'éolien, insuffisamment développés selon lui. Il considère qu'il n'y a pas besoin de produire davantage d'énergies en Creuse et que la majorité des creusois sont contre l'éolien. Madame la Préfète rappelle en réponse que le schéma a été établi sur des bases factuelles, documentées et qu'il se veut consensuel. Il n'a pas vocation à reprendre in extenso les avis de chaque membre : il retient les éléments partagés par le collectif. Elle rappelle également que le schéma n'est ni prescriptif, ni opposable.

Mme ROUFFET-PINON de LNE souligne l'importance des économies d'énergie et le besoin d'un changement de comportement de consommation énergétique au niveau collectif et individuel. Il est confirmé en réponse l'importance de l'axe 3 du schéma et des enjeux à venir pour réaliser les orientations envisagées de 30 % de réduction au niveau départemental.

M AUGER de la communauté d'agglomération du Grand Guéret est satisfait du schéma, dont les orientations rejoignent celles du schéma en cours d'élaboration à la communauté d'agglomération. Il souligne qu'il y aura en revanche besoin de travail et d'outils concrets pour sa mise en œuvre, notamment pour suivre la réalisation des objectifs de réduction de la consommation. Il signale qu'il faudrait rajouter les servitudes militaires dans la carte des contraintes de l'éolien (p 78 du schéma). Il souligne également que selon lui, le fret des camions de la N145 n'aurait pas dû être écarté de la consommation d'énergie dans les calculs des scénarii proposés ; en effet, il considère que cela fait partie intégrante de la problématique, ce qui doit ouvrir sur la réflexion du fret.

Mme LE NUZ de la communauté de communes Creuse Grand Sud indique que la réflexion sur le schéma départemental EnR a permis à leur communauté de communes de créer un groupe de travail sur la thématique des énergies renouvelables. Elle fait remarquer qu'une dizaine d'élus ont lu et trouvé le schéma très complet, et propose d'ajouter le dispositif Dorémi dans les outils de l'axe 3 « Les économies d'énergie ». Elle souhaiterait que les suites du schéma permettent d'établir à l'avenir des retours d'expérience sur différents types de projets d'énergies renouvelables.

M MAVIGNER du SDEC se félicite également de l'existence du schéma qui représente un point d'étape pour diminuer autant que possible les consommations tout en prenant en compte l'émergence de nouveaux besoins (mobilité électrique...) et se diriger vers le développement d'un mix énergétique de production adapté aux territoires. Il souligne le potentiel de réduction sur l'éclairage public et déplore le manque d'aides financières sur le sujet (pas de soutien de la Région par exemple). Il déplore également la complexité d'accès aux dispositifs d'aides financières pour les particuliers, sur lequel le SDEC est mobilisé, sans toutefois réussir à traiter l'ensemble des demandes. Il souligne enfin la question de l'adaptation nécessaire des réseaux électriques (Cf point 4).

À ce sujet, il est répondu à la question du financement des raccordements des projets :

- les ouvrages de raccordement d'un projet sont à la charge du porteur de projet ;
- les ouvrages de renforcement du réseau électrique existant sont pris en charge par RTE (via le TURPE : Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) ;
- la création de nouveaux ouvrages nécessaires au réseau électrique est financée par les producteurs d'électricité qui doivent s'acquitter d'une quote-part fixée par le S3REnR (de 77,48 k€/MW installé).

Le travail réalisé et la qualité du rendu ont été salués par différents membres, élus et techniciens de collectivités, ou encore spécialistes de l'énergie, qui soulignent le besoin d'information (acculturation) et de lignes directrices pour les élus. Quelques remarques et propositions ont été apportées pour finaliser la rédaction de ce schéma qui sera mis prochainement à la consultation du public sur le site internet de la Préfecture pendant un mois (onglet énergies renouvelables/schéma départemental).

Les réflexions se poursuivront sous des formes encore à définir pour poursuivre les travaux du schéma : approfondissement des recommandations mises en avant dans l'axe 4, création de documents complémentaires d'information/partage de retours d'expériences...

4/ Réseau électrique : point sur le raccordement de projets

M. SAINT-PAUL, de la société ENEDIS, présente l'activité de gestion du réseau de distribution d'électricité géré par ENEDIS. Il rappelle que la capacité de production d'EnR a doublé en 5 ans, ce qui peut provoquer une saturation des réseaux électriques sur certains postes sources et entraîner des difficultés de raccordement, surtout pour les « petits producteurs », les projets industriels s'inscrivant sur des temps plus long, compatibles avec les évolutions à venir du réseau telles que prévues dans le S3REnR.

M SAIKALY de RTE complète en rappelant que le S3REnR a été planifié sur la base de gisements de production estimés au début de la réflexion, c'est pourquoi la création des 2 nouveaux postes se situe plutôt dans le Sud-Ouest Creusois. Néanmoins, des travaux ont également été prévus sur les postes existants. L'ensemble de ces travaux sont soumis à des « seuils de déclenchement » qui ne sont pas tous atteints aujourd'hui.

Plusieurs participants demandent s'il serait possible d'avoir un document d'information à disposition pour pouvoir expliquer aux élus la question des raccordements afin que chaque porteur de projet puisse comprendre leur offre de raccordement dont le délai est souvent différent d'un endroit à l'autre. La DDT essayera de produire une fiche dans les meilleurs délais possibles.

Pierre SCHWARTZ lève la réunion en remerciant une nouvelle fois l'ensemble des participants du pôle et du GT ayant travaillé sur le schéma départemental des énergies renouvelables, auquel il sera donné suite dans des modalités à définir une fois la consultation du public menée et le schéma validé.

La Préfète,

Virginie DARPHEUILLE

